



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE**  
**27 SEPTEMBRE 2021**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 27 septembre 2021 à 9 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1<sup>er</sup> vice-président  
Mme Nathalie Bellavance, 2<sup>ième</sup> vice-présidente  
Mme Nathalie Ricard, membre  
Mme Brigitte Villeneuve, membre  
M. Bertrand Lefebvre, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies  
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

**RÉSOLUTION NO : A98-09-2021**  
**(Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield  
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : A99-09-2021**  
**(Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 août 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Annulation des soldes résiduaire des règlements d'emprunt numéros 21, 25-2, 28, 29 et 33;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Avis de motion règlement numéro 42 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction de mise à niveau de la station de surpression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$;
7. Amendement de la résolution A32-03-2021 – Correction du numéro de règlement d'emprunt;
8. Adoption de soumission RAIM-2021-012 – « Acquisition d'un groupe d'électrogène mobile »;
9. Adoption de soumission RAIM-2021-013 – « Services professionnels – Plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant » – Règlement 41;
10. Adoption de soumission RAIM-2021-015 – « Étude géotechnique comprenant des analyses chimiques – Travaux de reconstruction du surpresseur Côte de Terrebonne » – Règlement 41;
11. Autorisation de financement de la dépense par le fonds de roulement – Contrat octroyé à la compagnie Contrôles RL enr. dans le cadre du projet de construction d'une conduite de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard la Pinière;
12. Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques 2019-2024;
13. Affectation de l'excédent non affecté pour le financement de la prime d'assurance contre les cyber-risques;
14. Affaires nouvelles;
15. Correspondances :
  - Ville de Mascouche – Résolution 210517-39 – Demande de financement pour l'embauche d'un brigadier vert et la mise en place de l'écopatrouille pour l'année 2021;
  - Ville de Terrebonne – Résolution 588-09-2021 – Approbation du règlement numéro d'emprunt numéro 41 de la RAIM décrétant des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant et autorisant un emprunt au montant de 3 201 200 \$;
  - Ville de Mascouche – Résolution 219020-04 – Approbation du règlement numéro d'emprunt numéro 41 de la RAIM décrétant des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant et autorisant un emprunt au montant de 3 201 200 \$;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOLUTION NO : A100-09-2021**  
**(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 août 2021)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 23 août 2021 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : A101-09-2021**  
**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 942 605,25 \$ et de 141 441,55 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 111 190,53 \$ et de 251 537,09 \$ préparées le 21 septembre 2021 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : A102-09-2021**  
**(Annulation des soldes résiduels des règlements d'emprunt numéros 21, 25-2, 28, 29 et 33)**

---

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tient une liste cumulative des emprunts approuvés et non contractés;

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt dont la liste apparaît à l'annexe 1, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'**une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le MAMH et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est plus requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère et qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier par résolution les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe 1 pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant des activités de fonctionnement de la RAIM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'annuler des registres du MAMH les soldes résiduels de chacun des règlements d'emprunt identifiés à l'annexe 1 pour un montant total de 12 670 935 \$, et ce, afin d'améliorer le profil financier de la RAIM et pour mettre à jour l'état de l'endettement potentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield  
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte de modifier les règlements d'emprunt, compte tenu et le cas échéant, des appropriations des activités de fonctionnement reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés à l'annexe 1, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe 1 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe 1.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A103-09-2021**

**(Avis de motion règlement numéro 42 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction de mise à niveau de la station de surpression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$)**

---

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement d'emprunt numéro 42 décrétant des travaux de construction de mise à niveau de la station de surpression George VI et autorisant un emprunt au montant de 1 875 200 \$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A104-09-2021**

**(Amendement de la résolution A32-03-2021 – Correction du numéro de règlement d'emprunt)**

---

**ATTENDU** la résolution A32-03-2021 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a accepté la soumission de FNX-Innov inc. pour les services professionnels pour la mise à niveau de la station de surpression Georges VI (RAIM-2021-003);

**ATTENDU QUE** la résolution autorisait que le financement de cette dépense soit applicable au futur règlement d'emprunt numéro 41;

**ATTENDU QUE** le numéro de règlement d'emprunt auquel la résolution fait référence est erroné et qu'il y a lieu de le corriger;

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

**QUE** la résolution A32-03-2021 soit amendée afin que le financement de la dépense soit applicable au futur règlement d'emprunt numéro 42, le tout conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**



**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

**RÉSOLUTION NO : A105-09-2021**

**(Adoption de soumission RAIM-2021-012 – « Acquisition d'un groupe d'électrogène mobile »)**

**ATTENDU** la résolution A10-01-2020 acceptant la soumission de la firme GBI Experts-Conseils inc. pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de modification du poste d'eau brute;

**ATTENDU QU'**un avis d'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 août 2021 pour l'acquisition d'un groupe électrogène mobile (RAIM-2021-012);

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 8 septembre 2021, à savoir :

Nom des soumissionnaires	Prix (t.t.c.)
Entreprises Nadco Électrique inc.	359 753,33 \$ (Non conforme)
Wajax (Génératrice Drummond)	487 466,41 \$ <del>470 651,31 \$</del> (Erreur de calcul)
Toromont Cat (Québec) une division d'industrie Toromont ltée	528 499,83 \$

**ATTENDU QUE** la soumission du fournisseur Entreprises Nadco Électrique inc. est non-conforme puisqu'elle ne répond pas aux exigences du devis technique;

**ATTENDU QU'**une erreur de calcul a été corrigée pour la soumission de la compagnie Wajax et que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

**ATTENDU** la soumission de la compagnie Wajax s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 septembre 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** l'estimation de ce contrat est de 546 131,25 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** l'analyse technique du 20 septembre 2021 de M. Nicolas Martin, ingénieur de la firme GBI Experts-Conseils inc.;

**ATTENDU QUE** le nom de la compagnie Wajax n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 septembre 2021;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la compagnie Wajax;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la soumission de la compagnie Wajax pour l'acquisition d'un groupe électrogène mobile, au montant de 423 976,00 \$ (taxes en sus).

**QUE** le coût de la fourniture complète du groupe électrogène, incluant la garantie pour une période de 60 mois ou 2 500 heures, d'une somme de 394 726 \$ plus les taxes applicables, soit financée à même les fonds disponibles au projet d'investissement – Modification du poste de pompage d'eau brute.





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**QUE** le coût des services d'entretien de la génératrice, au montant de 29 250,00 \$ plus les taxes applicables, soit financé par le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A106-09-2021**

**(Adoption de soumission RAIM-2021-013 – « Services professionnels – Plans, devis et surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant » – Règlement 41)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2021-013);

**ATTENDU QUE** la grille d'évaluation a été approuvée par la résolution A83-07-2021 lors de l'assemblée ordinaire tenue du 12 juillet 2021;

**ATTENDU QUE** l'avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 4 août 2021;

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 août 2021;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article:

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
BHP Experts-conseils S.E.C.	7,06	197 929,46 \$ t.t.c.
GBI Experts-conseils inc.	6,63	221 039,44 \$ t.t.c.
TetraTech QI inc.	5,23	288 242,33 \$ t.t.c.

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la RAIM ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 252 945 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** le nom de la firme BHP Experts-conseils S.E.C. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 septembre 2021;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BHP Experts-conseils S.E.C.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de BHP Experts-conseils S.E.C. pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant, au montant de 172 150 \$ (taxes en sus).

**QUE** la dépense soit applicable au futur règlement d'emprunt numéro 41, le tout conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**



Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOLUTION NO : A107-09-2021**

**(Adoption de soumission RAIM-2021-015 – « Étude géotechnique comprenant des analyses chimiques – Travaux de reconstruction du surpresseur Côte de Terrebonne » – Règlement 41)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'un appel d'offres pour une étude géotechnique comprenant des analyses chimiques pour les travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant;

**ATTENDU QUE** la RAIM a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) firmes le 2 septembre 2021 pour la réalisation de cette étude géotechnique (RAIM-2021-015);

**ATTENDU QUE** trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 septembre 2021, à savoir :

DEC Enviro	24 472,43 \$ (t.t.c.)
Laboratoire GS inc.	25 771,65 \$ (t.t.c.)
FNX-Innov inc.	30 938,34 \$ (t.t.c.)

**ATTENDU** la soumission de la firme DEC Enviro s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 17 septembre 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** l'estimation de ce contrat est de 29 022,86 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** l'analyse technique du 15 septembre 2021 de M. Marc Robitaille, ing., directeur de projets de la firme Tetra Tech QI inc.;

**ATTENDU QUE** le nom de la firme DEC Enviro n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 septembre 2021;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme DEC Enviro;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de DEC Enviro pour la réalisation d'une étude géotechnique comprenant des analyses chimiques pour les travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant, au montant de 21 285,00 \$ (taxes en sus).

**QUE** la dépense soit applicable au futur règlement d'emprunt numéro 41, le tout conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ**





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOLUTION NO : A108-09-2021**

**(Autorisation de financement de la dépense par le fonds de roulement – Contrat octroyé à la compagnie Contrôles RL enr. dans le cadre du projet de construction d'une conduite de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard la Pinière)**

**ATTENDU** la résolution A72-06-2021 acceptant la soumission de l'entreprise Les excavations Michel Chartier Inc. pour la réalisation des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc de contournement avec équipement motorisé sur le boulevard de la Pinière et autorisant le financement de cette dépense par le fonds de roulement;

**ATTENDU** la résolution 94-08-2021 autorisant le financement par le fonds de roulement du mandat à la firme Automatisation ICAT inc. pour les services d'ingénierie de conception d'un panneau de contrôle incluant l'intégration et la mise en route pour la gestion de la nouvelle conduite d'aqueduc de contournement;

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a octroyé un contrat à la compagnie Contrôles RL enr. le 22 septembre dernier pour la fabrication et l'acquisition d'un panneau de contrôle pour la conduite d'aqueduc de contournement sur le boulevard de la Pinière au montant de 16 861,08 \$ (t.t.c.);

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield  
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

**QUE** cette dépense soit également financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 10 ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : A109-09-2021**

**(Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques 2019-2024)**

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques pour la période 2019-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** la RAIM joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'obtention d'une soumission auprès du courtier d'assurance retenu pour un contrat de produits d'assurance contre les cyber-risques à mettre en vigueur suivant les démarches auprès du courtier d'assurance, dans le cadre du regroupement pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il est entendu que l'assurance entrera en vigueur une fois que le courtier retenu aura transmis une confirmation d'assurance à la RAIM.

**D'AUTORISER** le président ou en son absence un des vice-présidents, ainsi que la secrétaire-trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.





## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Selon la loi, la RAIM accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurance et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A110-09-2021**

**(Affectation de l'excédent non affecté pour le financement de la prime d'assurance contre les cyber-risques)**

---

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance contre les cyber-risques pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> juillet 2024;

**ATTENDU QUE** la prime découlant de cette protection d'assurance n'était pas prévue au budget 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre  
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM autorise l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté du montant estimé de la prime annuelle d'assurance contre les cyber-risques, soit un montant de 25 000 \$ pour financer cette dépense.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A111-09-2021**

**(Correspondances)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

**QUE** les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A112-09-2021**


**(Levée de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière